Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 22 (1893)

Heft: 11

Artikel: Réforme orthographique : note présenté par M. Gréard à la commission du Dictionnaire de l'Académie française [suite]

Autor: Gréard

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1039658

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

leurs élèves les faits historiques et, par des demandes appropriées, leur faire déduire les leçons qui en découlent. Ainsi, dans la chute de nos premiers parents on fait comprendre ce que c'est que la désobéissance et le péché grave ; dans l'histoire de Jacob et d'Esaü, on fait voir l'hypocrisie ; dans le meurtre d'Abel par Caïn, on met en relief les diverses étapes que franchit le criminel de l'aversion à l'homicide.

C. *Règles concernant les demandes et les réponses.*

1. C'est une erreur que de demander des enfants plus qu'on ne leur a expliqué. Des demandes trop difficiles découragent et irritent l'enfant.

2. Les interruptions ne doivent pas se faire au hasard et par mauvaise humeur. On nuit ainsi à la discipline et à l'enchaînement des idées dans l'enseignement. Chaque partie traitée renferme plusieurs points. Après chacun, l'on s'interrompt pour interroger sur les notions exposées, et, à la fin, l'on fait une récapitulation qui fixe l'esprit sur ce que l'on a obtenu. Il est de règle aussi que la partie traitée sera plus restreinte pour des enfants plus jeunes et peu développés.

Il faut interroger avec mesure et ne pas chercher à embrouiller les enfants. Cela les dépite.

4. Il ne faut pas faire des reproches non mérités pour des réponses erronées. Tout reproche dur, toute parole blessante doit être interdite dans un catéchisme.

(A suivre.)

RÉFORME ORTHOGRAPHIQUE

Note présentée par M. GRÉARD à la Commission du Dictionnaire de l'Académie française

(Suite.)

L'Académie cherchait une base plus ferme. Mais les avis étaient partagés entre la science et la tradition. Ni la science ni la tradition ne prit décidément l'avantage. L'application absolue de l'un des deux systèmes n'était déjà plus possible en 1694, ainsi que le remarque le rapporteur de 1718. Quand les grammairiens de Port-Royal édictaient que toute figure devait marquer un son et ne marquer qu'un son, simple ou double, différent du son marqué par les autres figures, ils ne se dissimulaient point que, pour appliquer intégralement ces principes, il eût fallu reprendre le monde à son origine. Un idiome qui compte huit ou neuf siècles d'existence ne se refait pas au creuset. On avait commencé, on dut continuer simplement à dépouiller la langue de ce qui la compliquait sans profit, d'après les indications que fournissait l'usage. « Touchant l'orthographe, disait Richelet, j'ai gardé un milieu entre l'ancienne et celle qui est tout à fait moderne et qui défigure les formes. J'ai seulement retranché

de plusieurs mots les lettres qui ne rendent pas les mots méconnaissables quand elles sont ôtées et qui, ne se prononçant point, embarrassent les étrangers et la plupart des provinciaux. » Telle fut la direction, je n'ose dire la méthode. On se régla sur la physionomie générale du mot, sur son air de famille avec tel ou tel autre, sur la popularité que celui-ci avait acquise, sur l'isolement dans lequel celui-là était resté. Les formes ont leur fortune, leur faveur du moment; elles plaisent ou déplaisent, elles repoussent ou attirent. Voltaire écrivait, suivant l'humeur du jour, *philosophie* et *filosofie*, *méthaphore* et *métafore*, *téatre* et *théâtre*, *château* et *chatau*, vous *avés* et vous *pouvez*, *citoien* et *citoyen*, *faon* et *fan*, *abé* et *abbaye*, *sausse* et *sauce*, *érecsion* et *persécution*. C'est avec cette fantaisie (écrite par *f* ou *ph*) qu'il poussait à la réforme du Dictionnaire, et c'est presque avec cette fantaisie qu'on l'exécutait.

Très spirituelle quelquefois dans ses effets, très piquante quand on étudie le détail, cette dispersion d'efforts sans suite ni coordination n'était point faite pour populariser la langue. Si l'on continue à faire épeler les enfants dans le psautier latin, disait l'abbé Girard, un membre de l'Académie, c'est parce que le latin a des principes consacrés par le temps; le bon Rollin déclarait lui-même qu'il eût été fort embarrassé de donner une leçon de lecture sur un texte français. Bossuet avait bien demandé à l'Académie qu'elle tâchât de rendre autant qu'il se pourrait « l'usage uniforme. » Tel était le fondement sur lequel il fallait s'établir et que Vaugelas définissait agréablement « le droit coutumier de la langue. » Mais ce n'était qu'un vœu. La règle de ce droit coutumier faisait défaut. Elle n'a été, si je ne m'abuse, nettement formulée que de nos jours par Littré.

« Les modifications orthographiques étant inévitables, dit-il, il importe qu'elle, se fassent avec système et jugement Or le jugement veut que l'orthographe aille en se simplifiant, et le système doit être de combiner les simplifications de manière qu'elles soient graduelles et conséquentes, et qu'elles s'accommodent le mieux possible avec la tradition et l'étymologie. »

C'est à la lumière de ce principe que nous voudrions indiquer les modifications auxquelles pourrait donner lieu l'édition nouvelle.

Deux mots encore cependant avant d'en dresser la liste, — si modeste qu'elle soit, — pour ceux que le seul mot de liste effrayerait.

Il n'est presque pas de réforme qui n'ait rencontré de grandes, parfois d'illustres résistances. Pendant la préparation de l'édition de 1835 — je tiens l'anecdote de Villemain, — lorsqu'il fut question de substituer *ai* à *oi* dans les formes *j'aimois*, je *reconaîtrois*, une discussion vive s'éleva à laquelle Chateaubriand et Nodier prirent une part très brillante. Jamais ils ne *céderoient*, déclarèrent-ils en terminant; ils en *prenoient* l'engagement public. A la séance suivante, Nodier s'adressent à Chateaubriand : « Monsieur le comte, dit-il, l'autre jour, nous avons eu tous les deux beaucoup d'esprit; mais il faut en revenir au sens commun : il a toujours le dernier mot. Il y a plus de cinquante ans que les entêtés demandent ce changement : à ces deux siècles d'attente nous avons ajouté huit jours; l'honneur est sauf. » Cet exemple de résignation aimable est bon à noter.

D'autre part, en tête des *Cahiers de remarques* publiés par Ch. Marty-Laveaux, on lit : « La première observation que l'Académie a cru devoir faire en abordant l'étude du Dictionnaire, — on sait qu'il s'agit de celui de 1694, — est que, « dans la langue française, comme dans la plupart des autres, l'orthographe n'est pas tellement fixe et

déterminée qu'il n'y ait plusieurs mots qui se peuvent écrire de deux différentes manières, qui sont toutes deux également bonnes. » Fidèle à cette doctrine, l'Académie, dans sa dernière édition, dit plus d'une fois : *On écrit de telle façon, on écrit aussi de telle autre ; quelques-uns disent ; plusieurs suppriment ce signe.* Nous ne croyons pas que l'Académie puisse toujours se désintéresser ainsi. Mais cette faculté d'option est une solution transitoire qui s'accommode à un certain nombre de cas, et elle a l'avantage de donner satisfaction aux résolus sans inquiéter les circonspects.

II

Nous commencerons par les propositions les plus inoffensives, afin de nous y habituer.

Pour toutes, nous ne citerons, dans chaque catégorie de remarques, qu'un certain nombre d'exemples les plus frappants. C'est au fur et à mesure que viendra l'examen de chacun des articles du Dictionnaire que les modifications seront introduites, s'il y a lieu, soit sous la forme d'un amendement commun à une même famille de mots, soit par espèce. Il ne s'agit ici que de chercher les règles générales qui devront nous diriger dans cet examen.

§ I. Les majuscules

Est-ce par une série de fautes d'impression que pour certains mots, le Dictionnaire porte tantôt une majuscule, tantôt une minuscule ? qu'il écrit « la *Bourse* de Paris est un beau monument » et » la *bourse* de Paris est périptère » ; — Le Théâtre *Français* et la Comédie *française* ; — Hérodote est le *père* de l'histoire, François Ier le *Père* des Lettres » ? N'est-il pas inconséquent de dire : « Ce ministre est le *Mécène* des poètes » et : « Ce vieillard est le *mentor* de la famille » ? Dans l'un et l'autre cas il y a métonymie : la différence du traitement orthographique ne semble pas justifiée.

§ II. Les tirets

Le tiret ou trait d'union est d'origine relativement récente. Au témoignage de A.-F. Didot, il date de 1573. A partir de ce moment, on s'en est beaucoup servi. Qu'on en ait abusé ne serait rien. Le danger, c'est d'en mal user, ou d'en user et de s'en passer tour à tour sans apparence de raison, tant dans les mots doubles que dans les locutions composées.

On l'a supprimé dans *contretemps* et conservé dans *contre-cœur ;* supprimé dans *entretenir* et conservé dans *entre-bâiller ;* supprimé dans *portecrayon* et conservé dans *porte-plume ;* supprimé dans *arc de triomphe* et conservé dans *arc-en-ciel ;* supprimé dans *in petto* et conservé dans *in-plano ;* supprimé dans *au dedans* et *au dehors,* conservé dans *au-dessus* et *au-dessous ;* supprimé dans *face à face,* conservé dans *tête-à tête ;* supprimé dans *c'est à savoir,* conservé dans *c'est-à-dire.* Sur quoi reposent ces distinctions.

Pour les locutions composées, le plus simple et le plus naturel ne serait-il pas de décider la suppression définitive ?

Pour les mots doubles ou juxtaposés, deux règles ont été proposées : souder les mots toutes les fois que le soudage est possible ; dans les autres cas, faire disparaître le trait d'union ainsi qu'on a fait en 1878 pour tous les mots précédés de *très.*

Par exemple :

Dire sans tiret et en soudant les mots : *contrecoup, contrepied, contrelettre,* comme on dit *contrepoids, contredit, contrepoison, contredanse ; — entretemps, entrechoquer,* comme on dit *entrefaites, entrepont, entresol, entrefilet, entreposer; — tirebouchon,* comme on dit *tournevis* et *tournebroche; — passepartout,* comme on dit *passeport ; portecigare, portemonnaie, portemontre, portevoix, porteclefs.* comme on dit *porteballe, portefaix, portemanteau, portefeuille,* et laisser tomber dans *portecigare* le signe du pluriel qui n'a pas plus de raison d'être que dans *porte-feuille.*

Dire, sans souder les mots, mais sans tiret : *belle de nuit,* comme *bleu de ciel;* le *Théâtre français* comme la *Comédie française,* etc.

Et appliquer la même règle aux formes redoublées : *moi même, eux mêmes, cet homme ci, cette femme là,* ainsi qu'aux constructions interverties *dors tu, puissé je.*

D'une façon générale, il semble que le tiret n'ait de sens et par suite de valeur orthographique que :

1° Lorsqu'il remplace, en fait, la conjonction d'union ou la préposition de dépendance : un dictionnaire *français-latin;* c'est-à-dire un dictionnaire *français* et *latin;* un enfant *sourd-muet,* l'armée *franco-russe, trente-trois ; hôtel-Dieu, timbre-poste;*

2° Lorsqu'il est destiné à indiquer une concomitance, une connexité intime : *une tragédie mort-née, un aveugle-né, un président-né ;*

3° Lorsqu'il marque un lien de parenté : *beau-fils, petite-fille, grand-oncle, mère-grand ;*

4° Lorsqu'il sert à caractériser, par le rapprochement de deux mots qui, isolés, n'offrent plus le même sens, une application spéciale, technique : *le grand livre, état-major,* etc.

(A suivre.)

PARTIE PRATIQUE

MATHÉMATIQUES

Pour le N° 27, nous avons reçu de bonnes solutions de Mlle Meuwly, à Ecuvillens ; Mme Gschwend, à Cottens ; MM. Descloux, à Rossens ; Maradan, Eloi, à Ecuvillens ; Mettraux, à Posieux ; Schrœter, à Châtel-Fruence. Le N° 28 a été résolu par MM. Descloux et Maradan.

Solution du problème N° 27 (Mlle Meuwly)

Cherchons d'abord le montant des frais généraux.

Prix d'achat du tableau	=	280 fr.
Frais d'impression = 40 fr. × 12	=	480 »
Bénéfice que l'on veut obtenir	=	500 »
Total	=	1260 fr.